

TRANSMISSION D'UNE RÉCLAMATION AUPRÈS DE THALIE SANTÉ

Vous êtes adhérent ou salarié(e) d'une entreprise suivie par Thalie Santé et vous souhaitez faire part d'un mécontentement à la Direction concernant une situation pour laquelle la réponse apportée ne vous a pas apporté entière satisfaction ?

Votre réclamation doit impérativement être formulée par écrit, en précisant en objet : « Réclamation ». Elle peut être transmise par l'un des canaux suivants :

- Via le formulaire de contact disponible ci-dessous, en sélectionnant « Je souhaite faire une réclamation »
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : service.adherents@thalie-sante.org

Afin de permettre le traitement de votre demande dans les meilleures conditions, votre réclamation doit obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Nom, prénom
- Coordonnées complètes (adresse électronique et numéro de téléphone)
- Nom de l'entreprise adhérente

Un accusé de réception vous sera adressé dans les meilleurs délais à compter de la réception de votre réclamation.

La Direction de Thalie Santé

Conformément au RGPD, les données récoltées dans le cadre d'une réclamation à Thalie Santé font l'objet d'un traitement interne. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter notre DPO à : dpo@thalie-sante.org